

**DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES**

Affaire suivie par :

Jean-Noël CERF

Tél : 03 84 46 66 11

Mél : ce.1-degre.dsden90@ac-besancon.fr

Place de la révolution française – CS 60129

90003 Belfort cedex

Belfort, le 21 novembre 2023

L'inspectrice d'académie, directrice académique des  
services de l'éducation nationale  
du Territoire de Belfort

à

Mesdames les enseignantes et messieurs les  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré

s/c de Mesdames les inspectrices et Monsieur  
l'inspecteur de l'éducation nationale chargés des  
circonscriptions de Belfort ville, Territoire de Belfort  
nord, Territoire de Belfort sud et ASH

Objet : rentrée 2024 – affectation sur poste adapté / aménagement du poste de travail ou allègement de service  
des enseignants du 1<sup>er</sup> degré

**Références**

Code de l'éducation – articles R911-12 à R911-30

Circulaire n° 2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement,  
d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé

Les personnels enseignants confrontés à une altération de leur état de santé peuvent solliciter un poste adapté,  
un aménagement de leur poste de travail ou un allègement de service.

Ces mesures ont pour objet de permettre le retour à une pleine capacité dans l'exercice de leurs fonctions, ou,  
le cas échéant, de préparer, en lien avec leur conseillère RH de proximité, une réorientation professionnelle.

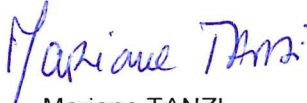
Les annexes jointes comportent une note d'information (annexe 1) précisant les conditions et modalités de mise  
en œuvre de chaque dispositif, ainsi que le calendrier et la procédure à suivre dans chaque cas. Les différents  
formulaire à utiliser sont dans les annexes 2 à 8.

Ces documents seront également disponibles prochainement sur le site des circonscriptions, rubrique  
« l'enseignant – vie professionnelle », chapitre « Affectation sur poste adapté – Aménagement du poste de  
travail ».

**La date limite de dépôt des demandes est fixée au vendredi 26 janvier 2024.**

La division des ressources humaines et l'assistante sociale des personnels se tiennent à votre disposition pour  
toute aide ou renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Mariane TANZI